Des imprévisibilités grammaticales à la valorisation identitaire

Oussoumanou SALI
sali.ousmane@yahoo.fr
FALSH-Université de Maroua (Cameroun)

Abstract: The world is plurilinguistic and linguistic communities are constantly in contact (Essono, 1999). The development of each language depends on the number of elements it took from another language with which it is in contact. This phenomenon can also be seen in literature. Consequently, the presence of code switching in literary texts is not surprising. However, this phenomenon that is suits to call plurilinguism or heterolinguism according to different author's orientations was not, many years ago, as visible in novels as it is nowadays. This linguistic fact gets in intensity such a way that we have the impression of facing a new kind of expression in literature: the non-respect of the writing standard rules of the language in some cases. Ungrammaticalities, known as morphosyntactic sprains, tend to become normal uses in numbers of francophone African writers and materialize the appropriation of French in order to enhance the value of the indigenous culture. These grammatical gaps show the will of those writers to affirm their linguistic and cultural identities. The main objective of this communication is to show, through the ethnostylistic method, that Djaïli Amadou Amal makes use of morphosyntactic transposition to enhance the value of fulani culture, knowing that the cross-influence of languages are not only situated on the paradigmatic axle, but also on the syntagmatic axle. This study will be focused on Walaande, L'art de partager un mari and Mistiriijo, La mangeuse d'âme of this cameroonian authoress.

Keywords: *ungrammaticality, grammatical unpredictabilities, morphosyntactic transposition, fulfulde, cultural identity.*

Introduction

L'œuvre littéraire est un trait d'union entre l'écrivain et son lectorat. Elle « n'est pas autre chose qu'une communication, et toute l'esthétique qu'y fait rentrer l'écrivain n'est en définitive qu'un moyen de gagner plus sûrement l'adhésion du lecteur. » (Cressot, 1971 : 3). Ce qui revient à dire que le style d'un auteur laisse plus ou moins un impact sur la sensibilité linguistique des lecteurs. Compte tenu du fait que tout énoncé est doté d'une intention, il est important de prendre en considération la charge linguistique d'une œuvre littéraire pour déterminer toute sa significativité. Cette prise en compte de la pratique

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

langagière devient plus importante quand on s'intéresse aux textes d'auteurs africains postcoloniaux d'expression française. Les écarts de style que présentent ces auteurs par rapport aux écrivains classiques, se situant du point de vue de la langue, soulèvent le problème du non-respect des règles grammaticales de la langue française. À ce titre, les imprévisibilités morphosyntaxiques qui s'observent dans les textes de Djaïli Amadou Amal constituent un objet d'étude intéressant. Les analyses ethnostylistiques (Mendo Zé, 2017) qui partiront de la problématique de la langue d'écriture et qui s'appuieront sur *Mistiriijo, La mangeuse d'âme* (M) et *Walaande, L'art de partager un mari* (W) de Djaïli Amadou Amal montreront que la transgression de la norme standard du français se justifie par le souci de cette écrivaine de valoriser les identités linguistico-culturelles peules.

1. L'écrivain africain face à la problématique de la langue d'écriture

Le choix de la langue d'écriture pour les écrivains africains dits francophones demeure encore un enjeu important. Cela s'entrevoit à travers le recours souvent non-surveillé de ces derniers aux emprunts et aux calques syntaxico-sémantiques. En effet, les littératures africaines subsahariennes sont majoritairement écrites en langues étrangères, langues auxquelles n'a pas accès une bonne partie des populations africaines. Au cas où il existe des lecteurs ayant accès à ces langues étrangères, les auteurs ont parfois le problème de « vides lexicaux », phénomène considéré par Hadermann et Ruyffelaert (2017 : 31) comme déficience lexicale, c'est-à-dire le manque dans une langue d'un mot correspondant exactement à un autre mot d'une autre langue, dans le cas de la traduction. Ce qui ne leur permet pas de bien exprimer fidèlement le fond de leur pensée. Ils se trouvent alors contraints à traduire littéralement les réalités socioculturelles de leur environnement. Mais curieusement, ils ne le font pas sans être taxés d'« écrivains ethniques ». Pour cette raison, le choix de la langue d'écriture pour un écrivain africain demeure un défi majeur.

L'appropriation du français chez l'écrivain africain francophone est un fait complexe. Ayant le français comme langue seconde, il éprouve un profond malaise devant cette langue qu'il cherche à adapter à son contexte. De nombreux écrivains manifestent cette attitude face à la langue française qui leur résiste non pas parce qu'ils n'en maîtrisent pas les règles, mais parce qu'elle ne leur permet pas toujours de dire leurs réalités environnementales. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre cette déclaration de Ngamassu (2007 : 73) : « La transgression délibérée des règles du bon usage par l'écrivain n'est pas la preuve d'une mauvaise maîtrise de la norme standard, mais le résultat d'un travail de déstabilisation récréative de la langue ».

De ce fait, certains écrivains décapent le français de son « amidon officiel » en l'adaptant à l'usage qui convient à leur contexte, contexte généralement multilingue, afin de véhiculer certaines idées. Ebéhédi King (2017), partant du principe que les contacts linguistiques influencent grandement les comportements langagiers et s'inspirant de la situation plurilingue de son pays qui est le Cameroun, montre que le contexte plurilingue a des répercussions non seulement sur les discours quotidiens des locuteurs qui y vivent, mais aussi sur la plume des écrivains. Pour le cas des textes littéraires, elle explique que les auteurs ont souvent recours aux calques syntaxico-sémantiques, qui connotent leurs réalités socioculturelles.

L'utilisation d'une langue, dans une époque donnée, dans un milieu culturel donné et dans un groupe social donné, ne peut donc pas être identique. Cette vision sociolinguistique justifie la difficulté qu'il y a à envisager l'uniformité d'usages d'une langue donnée par des écrivains issus des horizons écologiques différents. La norme dite standard de la langue française, qui elle-même se veut endogène et exogène, devrait viser non pas l'uniformité

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

d'usages, mais leur harmonie. Dans ce sens, la norme devient relative, mais tout en justifiant les écarts morphosyntaxiques chez tel ou tel autre écrivain par des motifs pertinents.

2. Norme endogène/norme exogène

En études linguistiques, la notion d'écart est intimement liée à celle de la norme, car on ne saurait parler de celle-là que par rapport à celle-ci. La norme en grammaire française est l'ensemble des « règles justifiées par des exemples tirés non pas du langage courant, mais des grands auteurs littéraires » (Poulin, 1980 : 29). On fait cependant mention en sociolinguistique variationnelle de la norme exogène qui se veut prototypique, centrale, internationale, hexagonale… et de la norme endogène qui est considérée comme régionale, périphérique.

Ainsi, parle-t-on de français africain, ivoirien, québequois, etc. qui se caractérise par un certain nombre de faits linguistiques jugés hors de la norme centrale. C'est une des raisons qui ont fait dire à Deleuze et Guattari cités par Gauvin (2006 : 7) que les écrivains africains écrivent comme « un chien qui fait son trou, un rat qui fait son terrier ». De là, naît le débat centré d'une part sur la parfaite maîtrise de la langue française par ces écrivains et, d'autre part, sur les limites entre les fautes et le style.

Il sied de préciser que le concept de norme fait intervenir trois notions difficilement conciliables à savoir la grammaticalité, l'intelligibilité et l'acceptabilité, qui constituent les critères de détermination d'un usage normal du français littéraire. La grammaticalité renvoie à la correction formelle d'un mot ou d'une phrase, l'intelligibilité renvoie à la compréhension et l'acceptabilité renvoie à l'adaptation à la situation de communication. Une œuvre bien écrite, selon la norme, doit donc réunir ces trois critères. De même, une phrase normale dépend de sa structure, de son contexte linguistique et de sa situation d'énonciation. Pour mieux cerner le phénomène, observons les exemples suivants :

1a. Elle avait ce teint frais, clair, très pâle **des peuls**. (M, 66)

1b. Celle **donc** c'était le tour était aussi chargé [sic] des repas et de superviser le ménage dans le duplex. (W, 32)

1c. Les jeunes filles parties, Amadou s'assit sur le fauteuil en face du lit **ou** s'était étendu son cousin. (W, 72)

Dans la phrase (1a), le mot « peuls » devait s'écrire en majuscule au début, selon ce que prévoit la norme. Les mots en gras dans les deux derniers exemples (1b et 1c) devaient s'écrire respectivement « dont » et « où », d'après la norme de la grammaire française. On constate que ces phrases sont incorrectes, agrammaticales, du point de vue normatif, mais compréhensibles, surtout à l'oral. Le non-respect de la norme concerne dans ce cas la grammaticalité et non l'intelligibilité. L'acceptabilité quant à elle dépend du niveau de langue de chaque lecteur ou de chaque linguiste. Toutefois, ce type d'usage linguistique ne doit pas en tous points se confondre au style, qui suppose un écart volontaire, même s'il faut comprendre avec Barucco (1979 : 56) que « les valeurs expressives résultent en effet d'une déviation par rapport aux règles d'une langue :

Il convient alors de remarquer que la notion d'écart, prise sous l'angle de la norme endogène, se limite très souvent au niveau d'enrichissement lexical et finalement à la question des emprunts, qui est d'ailleurs un phénomène naturel. Il est pourtant vrai que tout fait stylistique n'est pas synonyme d'agrammaticalité comme tout écart n'est pas synonyme de fait stylistique.

En effet, un écrivain peut avoir une particularité de pratique langagière en utilisant par exemple des termes peu communs ou étrangers à la langue d'écriture, ou encore en ayant

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

recours aux transpositions syntaxiques, mais tout en respectant les règles grammaticales de cette langue. Le style ne consiste donc pas que dans le choix en axe paradigmatique, c'est-à-dire les emprunts lexicaux et sémantiques. C'est plutôt l'axe syntagmatique qui devrait prioritairement permettre la mesure du respect ou non de la norme.

C'est à ce niveau que la notion d'écart intervient et devient pertinente. La grammaticalité est liée par conséquent à l'autonomie morphosyntaxique d'une langue et son analyse est un facteur important pour déterminer le style d'un auteur. En un mot, la norme permet de distinguer ce qui est recevable de ce qui ne l'est pas non seulement du point de vue purement grammatical et sémantique, mais aussi contextuel. Cela étant dit, il est temps de passer à l'analyse du support d'étude en commençant par les aspects morpho-sémantiques, portant précisément sur l'usage des majuscules et le pluriel des noms étrangers.

3. Discordance du principe sémantico-structural

Le principe sémantico-structural, sous l'angle de la grammaire normative, stipule que chaque contenu correspond à une forme et vice-versa. Sous la plume de Djaïli Amadou Amal, on note une transgression de cette orthodoxie grammaticale dans l'emploi des majuscules en début des noms des groupes humains. Selon ce que prescrit la norme, « les noms dérivés de noms propres de lieux pour désigner les habitants (gentilés ou ethniques) prennent la majuscule […]. Par analogie avec les gentilés dérivés des noms propres, on met la majuscule à des noms qui désignent des groupes humains. » (Grevisse et Gosse, 2011 : 120). Cette règle contraste avec l'usage qui découle des illustrations suivantes :

2a. « La patience peut cuire un caillou », reprit Sali ne voulant pas être de reste à ce jeu de mot qu'affectionnaient **les peuls**. (M, 100)

2b. « Bien que tu sois comme diraient **les peuls** « le petit jujubier qui a plusieurs cueilleurs ». (M, 104)

2c. Mais **les peuls** ne disent-ils pas que la place de la femme est dans son foyer ? (M, 103)

2d. Il est certes **un blanc** mais sa mère est peule. (M, 152)

2e. Elle éclata d'un rire léger. Décidément **ce nassara** était différent des autres. (M, 103)

2f. Mais **le nassara** t'aime bien. (M, 100)

Il en ressort que les initiales des mots en gras qui désignent des groupes humains sont écrites en lettres minuscules. Pourtant, la différence entre majuscule et minuscule est capitale dans le cas d'espèce en langue française, dans la mesure où elle permet de distinguer le nom de l'adjectif qualificatif. C'est dans cette logique que Seignobos et Tourneux (2002 : 220) présentent le lexème « peul » comme terme désignant à la fois un substantif et un adjectif qualificatif.

Le mot « blanc » suit la même règle, c'est-à-dire qu'il s'écrit en majuscule ou en minuscule en initiale selon qu'il dénote un humain ou qu'il est adjectif qualificatif. Ce qui est dit pour « peul » et « blanc » s'applique également au mot « nassara » (qui signifie un Blanc en général selon l'usage peul du mot, mais qui signifie Chrétiens en arabe auquel ce terme est emprunté par les Peuls). En plus de ce nom il y a plusieurs autres noms étrangers dont la formation du pluriel présente un usage tout à fait imprévisible chez Djaïli Amadou Amal et dénote la coprésence de différents codes linguistiques dans ses textes.

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

4. Alternance grammaticale

Il se dégage également un emploi non-conforme du pluriel des noms étrangers dans les textes de Djaïli Amadou Amal. Grevisse et Gosse (2011) expliquent qu'en grammaire normative les noms étrangers suivent la forme plurielle de la langue d'origine, étrangère, cible ou le système morphologique de langue d'accueil, du français. Par exemple, on peut dire les taximen, suivant la forme irrégulière du pluriel en anglais ou les taximans en ajoutant le *S* à la forme singulière de l'anglais, et cela selon le système morphologique du français. Un type d'usage irrégulier de cette règle, relevant du style d'entre-deux, ressort des exemples qui nous sont livrés dans les occurrences ci-dessous :

3a. Elle ne va pas chez lui pendant **ses *walaande***. (M, 40)

3b. Le tour de chacune ou ***son walaande*** commençait à dix-sept heures pour s'achever à la même heure le lendemain. (W, 23)

3c. Chaque fois que c'est **ton *Deefende***, il faut que tu me tapes sur les nerfs. (W, 32)

3d. Ce dernier, à grand renfort de prières, de sacrifices et **des *gaades***, implora la grâce divine pour sa fille aînée, non comblée par le destin. (M, 84)

3e. Dodo lui a administré **ses *gaade*** et c'est Moussa lui-même qui l'a incriminé. (M, 88)

3f. « Ayant donc diagnostiqué l'étrange mal de l'enfant, j'ai utilisé un autre ***gaadal*** qui accorde la clairvoyance » (M, 33)

Il convient avant toute chose de savoir que le pluriel de *walaande* (3a, 3b) est *balaande*, en *fulfulde*. On devait normalement voir le pluriel *balaande*, selon la grammaire du *fulfulde* ou *walaandes*, avec s, selon la grammaire du français. Le terme *Deefende* (3c), qui signifie littéralement tour de cuisine, suit la même règle. Il devient *defaande*. Le mot singulier change morphologiquement et phonétiquement. Cette irrégularité de la forme plurielle des mots peuls est visible à partir du terme *gaadal* (3f) qui devient *gaades* (3d), *gaade* (3e) au pluriel. Là encore, il faut remarquer que le pluriel du mot *gaadal* est écrit tantôt avec *s* tantôt sans *s*. Beaucoup d'autres cas similaires témoignent de cette alternance des codes grammaticaux dans les textes de Djaïli Amadou Amal. S'agit-il alors simplement du conflit syntaxique, pour reprendre l'expression d'Onguene Essono (pendant son exposé sur *Alternance syntaxique que/de en français et dans quelques langues bantoues du Cameroun*, lors des 3e journées scientifiques de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Maroua, tenues les 11,12, et 13 mai 2017) ?

Il apparaît difficile dans des cas pareils pour un lecteur non averti d'être en accord avec la transparence grammaticale de la langue française, car seule une compétence grammaticale moyenne ne suffit pas pour comprendre ce genre d'entorses linguistiques. De même, le simple fait d'être citoyen de l'espace francophone ne permet pas l'accès facile aux textes de cette auteure pourtant issue du même espace. Il se pose ainsi la question de savoir pourquoi elle ne respecte ni la grammaire du *fulfulde* ni celle du français. On se demande s'il s'agit d'une appropriation approximative de la langue française ou d'un choix stylistique.

Le moindre qu'on puisse dire est que l'usage de melting-pot linguistique dans une œuvre littéraire n'est pas sans enjeux. Dans ses différents aspects, l'alternance codique « permet d'afficher l'appartenance à une communauté translinguistique. […] Quel [sic] que soit leur nationalité littéraire, quels que soient les contextes socioculturels dans lesquels ils ont été produits, les auteurs de l'espace francophone recourent aux mêmes techniques lorsqu'ils veulent susciter chez le lecteur/l'interlocuteur un certain effet. » (Atenke Étoa, 2017 : 126).

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

Baylon et Fabre (1990 : 46) renseignent d'ailleurs que « l'acte d'appropriation de la langue par un sujet détermine d'une certaine manière l'énoncé linguistique qui résulte et qui en porte des marques, des indices ». L'effet recherché par Djaïli se trouve être celui de la valorisation de l'identité linguistique et culturelle. Cressot (1971 : 1) avait vu juste quand il affirmait que « le fait stylistique est donc d'ordre à la fois linguistique, psychologique et social ». La tâche du linguiste consiste alors à décrire ces faits à différents niveaux.

5. Les inattendus syntaxiques

Les inattendus syntaxiques sont des écarts, des brisures de la norme, des perturbations de structures syntaxiques habituelles. C'est un phénomène qui concerne l'ordre d'apparition des constituants essentiels ou l'absence de ceux-ci dans un édifice syntaxique. Intéressons-nous d'abord à la valence verbale.

5.1. Le non-respect du régime verbal

Il existe en français des verbes dits auxiliaires, qui servent à conjuguer d'autres verbes aux temps composés ou passifs. Ce sont précisément les verbes « être » et « avoir ». La culture linguistique du français décide que certains verbes se conjuguent aux temps composés essentiellement avec l'auxiliaire « être » et d'autres avec l'auxiliaire « avoir », d'autres encore avec les deux auxiliaires selon le sens.

Il existe aussi en grammaire normative ce qu'on appelle régime de transitivité verbale et celui d'intransitivité, connu également sous le nom de valence verbale en grammaire dépendantielle. Un verbe est du régime transitif s'il admet un COD, un COI ou un COD et COS. Celui qui n'admet pas ces compléments est du régime intransitif. L'examen attentif des fragments qui suivent permet de constater l'inadéquation entre cette vision normative et l'usage qu'en fait Djaïli Amadou Amal. Qu'on en juge :

> 4a. C'était commode de faire semblant, mais Sakina n'était pas dupe. Elle savait qu'Alhaji **culpabilisait.** Il se savait responsable de la mort de Yasmine. (W, 113)
>
> 4b. **Ils culpabilisaient** de ne s'être pas opposé en temps opportun à Dodo. (M, 122)
>
> 4c. Elle se rappela les mots de sa mère chargée de lui annoncer que son père **l'avait promise**. (M, 29)
>
> 4d. « …Il faudrait que tu cherches des écorces pour te laver les seins. C'est sûr que ton lait **a tourné** ». (W, 14)
>
> 4e. Goggo Aïssa frottait son pagne et **se souvient**. (M, 16)

On observe que les verbes en gras dans (4a et 4b) ne sont pas utilisés selon le régime qui leur est reconnu, celui de transitivité directe. Ils devaient avoir chacun un COD. Qu'est-ce qui explique donc cette discordance syntaxique ? Simplement, elle se justifie par le fait que ces verbes sont désémantisés. Le verbe « culpabilisait » n'est pas employé dans son premier degré de signification. Il y a eu ce qui est convenu d'appeler transfert des traits sémantiques du verbe en question. Il signifie ici « regretter » et ce verbe ne s'accompagne pas d'un COD en *fulfulde*.

Également dans (4c) il y a absence de COS du verbe « promise ». Cette absence du COS est due en réalité au fait que dans la culture peule quand on dit « son père l'avait promise », c'est pour dire que son père a donné sa main à quelqu'un, pour un mariage arrangé à l'avance. C'est une expression culturellement connue et pour cela on n'a pas besoin de tout exprimer, d'où l'ellipse du complément.

Dans l'exemple (4d), le verbe « tourner » est détourné de son sens notionnel. On sait qu'il s'emploie intransitivement avec l'auxiliaire « être » et transitivement direct avec

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

l'auxiliaire « avoir ». Il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre emploi dans le cas d'espèce. Il faut comprendre qu'il a pris le sens de « changer » sous la plume de Djaïli. Ce phénomène de calque syntaxico-sémantique est valable pour le verbe « se souvient » qui est utilisé avec l'ellipse du COI, comme c'est le cas dans la langue peule. En rentrant dans la socioculture peule, on se rendra compte que la notion de transitivité indirecte n'existe pas.

5.2. Les transpositions syntaxiques

Les transpositions syntaxiques traduisent en général soit la difficulté pour un auteur de trouver des équivalences sémantiques de certaines expressions de sa langue maternelle, soit la volonté de conserver l'expressivité de ces expressions. La transposition syntaxique se définit ainsi comme le reflet d'idéologie culturelle situable dans la conception selon laquelle ce fait relève de l'écriture du dégagement, de l'écriture hybride, métissée, impure, cosmopolite, due au superflu des langues européennes, asiatiques et africaines dans un contexte multilingue. Cela dans le but de créer une spécificité, une différence. De toute évidence, Djaïli Amadou Amal met en scène l'« imaginaire des langues » afin de valoriser les identités linguistico-culturelles de l'univers peul. C'est ce qui ressort d'ailleurs des fragments ci-dessous :

> 5a. Seigneur Dieu ! Tu es en travail. Hay Allah am ! Aïssatou tu ne fais jamais les choses comme il faut, murmura-t-elle. Mon Dieu ! quelle humiliation ! (Djaïli, 2010 :58)
>
> 5b. « …Allah fasse que ce soit un bonheur. Faisons un *do'a.* » (W, 66).
>
> 5c. « Sûr de son effet, elle en profite pour jouer encore plus à la maîtresse de maison répondant joyeusement aux nombreux salut dont la gratifient les domestiques.
>
> – Bonjour Hadja. Vous avez bien dormi ?
>
> – Dieu vous donne la paix Hadja ! » (W, 10)
>
> 5d. *Allahu Akbar ! Allahu Akbar ! Al Salaatu Hairun Minan Naoumi* Dieu est grand ! Dieu est incommensurable ! La prière est préférable au sommeil ! La voix grave du muezzin de la mosquée d'Alhadji Oumarou résonne au petit matin. (W, 8)

De (5a), il ressort la traduction littérale des propos tenus en *fulfulde*. Il en ressort également la reproduction conforme de l'expression peule : « *Hay Allah am* ». L'usage de ce deuxième cas dans un texte littéraire provoque l'ambiguïté sémantique et est susceptible d'amener le lecteur à en chercher la signification.

Dans (5b), on note l'absence de support du subjonctif « que ». On sait que selon la norme standard du français la phrase devait être « qu'Allah fasse que ce soit un bonheur ». Cela donne l'impression de l'appropriation approximative de la langue par l'auteure. Pourtant, la prise en compte de la socioculture peule permet de se rendre à l'évidence qu'il s'agit de la transposition syntaxique d'une expression courante, en *fulfulde* : *Alla wad doum hayrou.*

Dans l'exemple (5c), l'auteure présente la manière de parler des jeunes gens venus des environs de la ville de Maroua (au Cameroun). Ces jeunes ont d'habitude un peul koinisé, un *fulfulde* dit *hosserere*, parlé par des montagnards. Quand le premier locuteur dit « Vous avez bien dormi ? », on croit rapidement que c'est le style oral où seule l'intonation distingue la modalité interrogative de la modalité assertive. Or il s'agit du cliché syntaxique, c'est-à-dire la traduction littérale de l'expression peule : *awaali djam,* formule de civilité qui veut dire : « Avez-vous bien dormi ? ».

Quant au propos du deuxième locuteur qui dit : « Dieu vous donne la paix Hadja », on note l'absence de la béquille du subjonctif « que ». On sait que selon la norme grammaticale du français la phrase devait être « que Dieu vous donne la paix ». Or il s'agit là également de la transposition syntaxique de la formule du souhait : *Allah hokke djam*, en *fulfulde.*

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

Dans (5d) enfin, exemple fort éloquent en matière de transposition syntaxique, le moindre qu'on puisse chercher à savoir est si les fragments « *Allahu Akbar !* », « Dieu est grand ! » et « Dieu est incommensurable ! » sont syntaxiquement et sémantiquement équivalents. La difficulté de compréhension provient du passage d'abord de l'expression *Allahu Akbar* de l'arabe au *fulfulde*, puis au français chez l'auteure.

En effet, il faut noter qu'on n'exprime pas la copule en arabe. C'est pareil en *fulfulde*. On dit *Albaytou waasioune,* en arabe ; *saare yasnde*, en *fulfulde* ; mais la maison **est** spacieuse, en français. Toutes ces phrases sont sémantiquement équivalentes, mais il y a la présence de la copule « est » dans la structure syntaxique de la phrase française.

Il faut aussi préciser que la construction du superlatif en arabe ne se fait pas par l'adjonction de l'adverbe à l'adjectif comme c'est en général le cas en français ; puisqu'on dit « grand », degré positif ; « plus grand », degré comparatif et « très grand ou grandissime », degré superlatif absolu. En arabe par contre, on dit simplement au positif *kabïr*, grand et « Akbar », plus grand, au comparatif, en changeant juste la forme du mot. Par conséquent, *Allahu Akbar* signifie littérairement Dieu est plus grand et non « Dieu est grand ! » ou « Dieu est incommensurable ! ».

Il paraît d'après tout ce qui précède que la pureté de la langue française qui repose sur la transparence normative soutenue par l'Académie française se trouve hypothéquée sous la plume de Djaïli Amadou Amal, qui se constitue en une véritable mosaïque linguistique où on lit l'aspiration à une autonomisation linguistico-culturelle. C'est cette volonté d'autonomie qui s'observe dans cette déclaration de Balga (2015 : 10) : « le français devient, au fil des ans, la propriété des citoyens du Cameroun qui l'ont domestiqué ! […] le français a pris de belles couleurs locales en contact avec le *fulfulde*, les langues Tchadiques et les langues Adamawa dans le Bassin du Lac Tchad ».

Il y a dans ce cas la possibilité de voir en le non-respect de la norme standard du français l'attachement de l'auteure à sa langue maternelle. Le style d'entre-deux relève donc d'un choix délibéré, quand on sait qu'« il n'y a pas de langue littéraire. Il n'y a qu'un usage littéraire de langue […] les prises de positions des écrivains concernant la langue, certes différentes selon les époques, sont indissociables des enjeux », Maingueneau (2001 : 183) cité par Lise Gauvin (2004 : 341-342). Ces enjeux sont linguistico-culturels chez Djaïli Amadou Amal.

Conclusion

En définitive, il ressort que Djaïli Amadou Amal recourt à la transposition morphosyntaxique dans la construction de certaines phrases et expressions. Ce procédé linguistique trouve son origine dans le souci de restituer la sémanticité intrinsèque du discours tenu en *fulfulde* dans l'œuvre et est révélateur de la figuration d'une mosaïque de cultures par lesquelles est influencée cette auteure. La langue française est domestiquée pour exprimer des réalités socioculturelles peules. Les imprévisibilités grammaticales, ayant pour conséquence la « foulanisation » du français, traduisent sa volonté d'affirmer ses identités linguistico-culturelles.

Ainsi, ce fait de langue participe au dynamisme du français. Celui-ci est appelé à rendre compte d'autres cultures. La langue appartient à celui qui sait la faire obéir à ses idées et « le style est ainsi perçu comme le lieu où se manifeste la singularité d'un auteur et son caractère. Il est l'indice de son originalité » (Cogard, 2001 : 13). On ne saurait cependant parler de style que dans la mesure où des récurrences permettent de particulariser l'écriture d'un auteur : « L'écriture littéraire suppose un travail de dé-stabilisation de la langue par l'écrivain. Mais cela ne signifie pas que tout écrivain doive

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)

nécessairement agresser l'usage courant, que la qualité d'un style se mesure au nombre et à la gravité des transgressions sémantiques et syntaxiques » (Develotte, 2001 : 22).

Références bibliographiques

ATENKE, Étoa, SOSTHENE Marie Xavier, (2017), « De l'alternance codique : essai d'analyse de trois œuvres camerounaises et d'une œuvre française du XXIème siècle », dans *Modèle de multilinguisme : Cinquante-quatre années de coexistence de l'anglais et du français avec les langues maternelles au Cameroun*, New York, Peter Lang, pp.115-127.

BALGA, Jean Paul, (2015), *Contacts des langues dans le Bassin du Lac Tchad, Langues Tchadiques, langues Adamawa, fulfulde et français en cohabitation*, Paf.

BARUCCO, Pierre, (1979), *Éléments de stylistique*, Paris, Editions Roudil.

BAYLON, Christian et Fabre, Paul, (1990), *Initiation à la linguistique*, Paris, Nathan.

COGARD, Karl, (2001), *Introduction à la stylistique*, Paris, Flammarion.

CRESSOT, Marcel, (1971), *Le Style et ses techniques,* Paris, PUF.

DEVELOTTE, Christine, (2001), « L'écrivain et l'apprenant ou interlangue peut cacher une autre », dans *Le français dans le monde*, pp. 280-293.

DJAÏLI, Amadou Amal, (2010), *Walaande, L'art de partager un mari,* Yaoundé, Ifrikiya.

DJAÏLI, Amadou Amal, (2013), *Mistiriijo, La mangeuse d'âme,* Yaoundé, Ifrikiya.

ESSONO, Jean-Marie, (1999), *Précis de linguistique générale*, Paris, L'Harmattan.

GAUVIN, Lise, (2004), *La fabrique de la langue*, Paris, Seuil.

GAUVIN, Lise, (2006), *L'écrivain francophone à la croisée des langues*, 2e édition, Paris, Karthala.

GREVISSE, Maurice, GOSSE, André, (2011), *Le Bon usage*, Bruxelles, De Boeck s.a.

HERMANN, Pascale et RUYFFELAERT Ariane, (2017), « Vides lexicaux et stratégies de remédiation dans l'interlangue française d'apprenants néerlandephones », dans *Pratiques,* disponible en ligne : http://journals.opedition.org/pratiques/3452; mise en ligne le 18 décembre 2017, consulté le 29 septembre 2019.

KING Ebéhédi, Pauline Lydienne, (2017), « Manifestations du plurilinguisme au Cameroun », dans *Modèle de multilinguisme : Cinquante-quatre années de coexistence de l'anglais et du français avec les langues maternelles au Cameroun*, New York, Peter Lang, pp. 103-114.

MAINGUENEAU, Dominique, (2001), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Nathan Université.

MENDO Zé, Gervais, (2017), *Ethnostylistique : une approche néo-structurale*, AES. SA, PUA.

NGAMASSU, David, (2007), « Dynamisme du français dans les littératures francophones, perspective comparative », dans *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*, n°2, pp. 71-94.

POULIN, Daniel, (1980), « Grammaire traditionnelle et grammaire nouvelle, ou De l'analyse logique à l'analyse structurale», dans *Grammaire et ortographe*, no40, décembre 1980, disponible en ligne : http://id.erudit.org/iderudit/57201ac, consulté le 3 novembre 2015.

SEIGNOBOS, Christian, TOURNEUX, Henry, (2002), *Le Nord-Cameroun à travers ses mots, Dictionnaires des termes anciens et modernes*, Paris, Karthala.

BDD-A30661 © 2019 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.25 (2026-11-08 05:54:16 UTC)